



## Ordonnance de télécom CRTC 2024-152

Version PDF

Ottawa, le 8 juillet 2024

### Saskatchewan Telecommunications – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d’entrée en vigueur</b>
Saskatchewan Telecommunications	AMT 382 Tarif général – Modifications au service d’annuaire téléphonique	16 mai 2024	8 juillet 2024

2. Le Conseil traitera la demande d’entérinement formulée dans la présente demande, et toute autre question liée à cette demande au besoin, dans une ordonnance ultérieure.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général